



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Sabrina Fellmann / Laurent Dietrich

2016-GC-12

Stratégie globale et coordonnée du développement économique, spécifiquement sur la question de l'implantation des entreprises dans le canton de Fribourg

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 5 février 2016, les députés Sabrina Fellmann et Laurent Dietrich demandent de présenter une analyse globale de l'implantation des entreprises (incluant les paramètres liés à l'aménagement du territoire, la formation, la recherche et le développement des hautes écoles, les parcs technologiques et quartiers d'innovation, ainsi que la fiscalité) et d'y exposer les priorités et besoins du canton, les synergies opérées, la stratégie de communication auprès des acteurs politiques et économiques et la coordination entre les organes concernés de l'Etat et le point de contact pour les entreprises.

Selon ses auteurs, l'objectif du postulat est de permettre aux entreprises, mais également aux partenaires impliqués, de disposer d'un outil de compréhension adéquat pour agir de manière structurée, et favoriser ainsi les prises de décisions et la mise en place de mesures coordonnées et non « additionnées ». Une telle analyse permettrait également de mettre en évidence certains besoins des divers partenaires impliqués, ou certaines priorités de réalisations, voire de dégager des pistes de développement.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Les députés Sabrina Fellmann et Laurent Dietrich souhaitent obtenir une vision plus claire de la politique cantonale en matière d'implantation d'entreprises, notamment en vue d'améliorer la coordination des décisions sectorielles prises dans ce domaine.

En préambule, il convient de préciser que l'implantation d'entreprises ne constitue qu'un volet de la politique de promotion économique du canton de Fribourg. Le développement des entreprises établies dans le canton, le soutien à l'innovation et la création d'entreprises, ainsi que le développement régional, constituent les autres piliers de cette politique, qui vise à asseoir la compétitivité de l'économie fribourgeoise en augmentant sa capacité à générer ou à maintenir des activités à haute valeur ajoutée.

La politique économique fribourgeoise est basée sur l'action concertée de plusieurs politiques sectorielles. Ses trois principaux piliers sont la politique foncière, la politique fiscale et la politique de promotion économique. Dans les deux premiers domaines, des chantiers importants sont en cours : la révision du Plan directeur cantonal (PDCant) imposée par la révision de la loi fédérale du 29 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700), d'une part, et le volet cantonal de la

troisième réforme de l'imposition des entreprises (Projet fiscal 17), d'autre part. Par ailleurs, plusieurs politiques publiques contribuent à assurer de bonnes conditions cadre pour l'économie cantonale. Ainsi, les écoles professionnelles et les hautes écoles jouent un rôle important dans la formation de la main-d'œuvre spécialisée indispensable aux entreprises et dans la contribution à l'effort d'innovation (transfert technologique).

Les mesures de promotion économique constituent un dispositif complémentaire aux politiques territoriale et fiscale. Dans ce domaine également, deux projets sont en cours :

- > Le projet Innovation PME (projet de révision de la Loi sur la promotion économique LPec), dont la consultation court jusqu'au 30 septembre 2017 ;
- > Le projet Politique foncière active, destiné à favoriser l'accès aux terrains en zone d'activité pour les projets industriels d'importance cantonale, dont le Conseil d'Etat ouvrira prochainement la consultation.

Le projet Innovation PME vise à compléter les instruments de promotion économique, qui misent largement sur l'innovation, en adaptant les soutiens financiers directs aux entreprises, et en particulier aux PME, dans trois domaines :

- > Soutien à l'innovation des entreprises (nouveaux produits, nouveaux processus et nouveaux marchés) ;
- > Soutien au financement des entreprises en création ;
- > Soutien à l'investissement dans les entreprises industrielles par le biais d'un fonds cantonal de cautionnement.

Le projet Innovation PME porte cependant avant tout sur le soutien au développement des entreprises établies dans le canton et à la création d'entreprises. La politique de développement régional, quant à elle, a été exposée dans le cadre du Programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) 2016-2019.

La thématique de l'implantation d'entreprises, soulevée par les députés Sabrina Fellmann et Laurent Dietrich, constitue également un volet important de la politique de promotion économique du canton. Ce domaine a par ailleurs été soumis à d'importants changements au cours des dernières années. Alors que l'implantation d'entreprises étrangères a longtemps joué un rôle moteur dans la croissance économique du canton, son importance a diminué de manière notable en raison de plusieurs facteurs extérieurs au canton :

- > A la fin 2010, le canton de Fribourg a été retiré du périmètre d'application des allègements fiscaux fédéraux liés à la politique régionale (ex-arrêté Bonny) ;
- > Depuis quelques années, le canton souffre d'un manque de terrains disponibles de qualité (situés au bon endroit, de taille suffisante et à vendre) pour développer des activités économiques ;
- > Le canton a également souffert de la dégradation de l'attractivité de la Suisse due à la baisse de la prévisibilité et de la stabilité de son cadre juridique (notamment dans le domaine fiscal et du marché du travail), ainsi qu'à l'augmentation de ses coûts de production liée au franc fort.

Dans ce contexte, les activités internationales de la Promotion économique du canton se sont diversifiées. Outre la prospection de nouvelles implantations, elles incluent également le suivi des entreprises internationales implantées dans le canton ainsi que le développement de collaborations

économiques internationales (notamment avec les pays émergents). Le volet des activités de la Promotion économique relatif aux implantations d'entreprises, internationales et suisses, mérite donc de faire l'objet d'un rapport, qui présente avant tout ses axes stratégiques, ses principaux résultats et les processus existants. Par conséquent, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat.

26 septembre 2017